

Image not found or type unknown



Vente à la safer de 1/4 d'un terrain agricole en indivision

Par **San64**, le 11/03/2021 à 19:47

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une quote-part équivalente à 1/4 d'une parcelle agricole. Les autres indivisaires sont des membres de ma famille. Je souhaite proposer à la SAFER de m'acheter ma part. Puis-je le faire ?

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement,

xxxxxxxxxxx

Par **youris**, le 12/03/2021 à 08:48

bonjour,

les autres indivisaires disposent d'un droit de préemption en application de l'article 815-14 du code civil.

voir cet article:

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006432469/#:~:text=L'indivisaire%20qui%2

salutations